

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE SEANCE DU BUREAU DE L'ETABLISSEMENT DU JEUDI 8 SEPTEMBRE 2022 A 09H30 LISTE DES DELIBERATIONS

Membres en exercice: 14
Membres présents: 12
Membre représenté: 0
Membre absent: 0
Membres excusés: 2
Membres votants: 12

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 8 septembre à 09h30, se sont réunis en les locaux de l'Hôtel de Ville d'Asnières-sur-Seine sis 1, place de l'Hôtel de Ville - 92600 ASNIERES-SUR-SEINE, les membres du bureau de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, suite à la convocation du vendredi 2 septembre 2022 de Monsieur André MANCIPOZ, Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 12

M. André MANCIPOZ, Président.

M. Yves REVILLON, 1er Vice-président.

M. Georges MOTHRON, 2ème Vice-président.

M. Stéphane COCHEPAIN, 3ème Vice-président.

M. Patrick CHAIMOVITCH, 4ème Vice-président.

M. Patrice LECLERC, 5ème Vice-président.

M. Pascal PELAIN, 6ème Vice-président.

Mme Camille GICQUEL, 7ème Vice-présidente.

Mme Marie-Do AESCHLIMANN, 8ème Vice-présidente.

Mme Sylvie MARIAUD, 9ème Vice-présidente.

Mme Josette de MARVAL, 10ème Vice-présidente.

Mme Leïla LARIK, 13ème Vice-présidente.

POUVOIR DONNE A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 0

ABSENT: 0

EXCUSEES: 2

Mme Fatoumata SOW, 11ème Vice-présidente. Mme Anne-Laure PEREZ, 12ème Vice-présidente.

ARRIVE EN COURS DE SEANCE: 0

PARTI EN COURS DE SEANCE: 0

<u>Secrétaire de séance</u>: M. Patrice LECLERC, 5^{ème} Vice-président, est désigné en séance conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Le Bureau de l'Etablissement passe à l'examen des projets de délibérations.

I - AMENAGEMENT URBAIN

BT-2022/S05/001

Approbation de la convention de cofinancement de l'ingénierie de projet par la Caisse des Dépôts et Consignations du projet NPRU Porte Saint-Germain / Berges de Seine à Argenteuil, relative à la mission d'AMO Concertation Mémoire (C.103610) : Délibération adoptée à l'unanimité.

II - MOBILITES - DEVELOPPEMENT DURABLE

BT-2022/S05/002

Elaboration du Schéma des mobilités actives du Territoire Boucle Nord de Seine - Héritage JOP Paris 2024 - Approbation d'une décision de financement à conclure avec l'ADEME : Délibération adoptée à l'unanimité.

III - HABITAT

BT-2022/S05/003

Attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif d'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain 2017-2022 (OPAH RU) de la commune de Clichy-la-Garenne - Syndicat des copropriétaires - 18, avenue Anatole France : Délibération adoptée à l'unanimité.

BT-2022/S05/004

Attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif d'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain 2017-2022 (OPAH RU) de la commune de Clichy-la-Garenne - Syndicat des copropriétaires - 44, rue Henri Barbusse : Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et affiché à Gennevilliers, le 8 septembre 2022.

André MANCIPOZ

résident de Boucle Nord de Seine